

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE/USAGE CONDITIONNEL

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par la soussignée, madame Maria Eugenia VALENZUELA, Directrice générale adjointe suppléante de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 15 juillet 2022 à 18 h 30 à l'église, 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2022-0097

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

675 CHEMIN FLAMINGO
LOT 2 826 605

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure numéro 2022-0097 vise à :

1. Permettre un agrandissement en cour avant de 2,51 mètres sur 8,51 mètres, à une distance d'au moins 2,16 mètres de la ligne latérale gauche et à une distance d'au moins 4,23 mètres de la ligne latérale droite; alors que la grille des usages et des normes H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit: « *une marge latérale d'au moins 6 mètres* »;
2. Permettre la construction en cour arrière d'une véranda de 2,92 mètres sur 4,11 mètres, à une distance d'au moins 2,57 mètres de la ligne latérale gauche; alors que la grille des usages et des normes H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit: « *une marge latérale d'au moins 6 mètres* »;
3. Permettre la construction en cour arrière d'une galerie de 1,83 mètre sur 5,38 mètres, à une distance d'au moins 3,88 mètres de la ligne latérale droite; alors que la grille des usages et des normes H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit: « *une marge latérale d'au moins 6 mètres* »; de plus, l'article 112 de ce même règlement prescrit: « *un empiètement autorisé d'au plus 2 mètres dans les marges* ».

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2022-0071

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

MONTÉE DU VAL-DE-LOIRE
LOTS 4 126 977, 4 127 011 ET 6 250 718

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure numéro 2022-0071 vise à régulariser une entrée privée desservant 3 lots ayant 3 segments de pentes

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2022-0120

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

1643 CHEMIN J.-ROBIN
LOT 4 126 918

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure numéro 2022-0120 vise à permettre la construction d'un garage d'une hauteur d'au plus 8,1 mètres avec espace de rangement dans le comble du toit d'une superficie de 39 mètres carrés; alors que l'article 115 du règlement de zonage no 634 prescrit: « *Un garage doit avoir une « hauteur d'au plus sept (7) mètres et contenir un seul étage* »;

de 16 %, de 18 % et de 19 %, situé en bordure de la montée du Val-de-Loire, sur les lots 4 126 977, 4 127 011 et 6 250 718; alors que l'article 197 du règlement de zonage no 634 prescrit: « *Toute entrée charretière doit être aménagée sur une pente longitudinale d'au plus quinze pour cent (15 %)* ».

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 28 juin 2022.



Julie Lafontaine, Directrice du service de l'urbanisme
pour Maria Eugenia Valenzuela, Directrice générale adjointe suppléante

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, madame Maria Eugenia Valenzuela, Directrice générale adjointe suppléante, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolpheedhoward.qc.ca), le 28 juin 2022 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 28 juin 2022.



Julie Lafontaine, Directrice du service de l'urbanisme
pour Maria Eugenia Valenzuela, Directrice générale adjointe suppléante